

DÉFINITION

La plaine de vacances est un service d'accueil d'enfants qui a pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires ». Elle est régie par le décret du 17 mai 1999 du Gouvernement de la Communauté française relatif aux centres de vacances qui précise un ensemble de normes et d'objectifs à poursuivre.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Favoriser :

- le développement physique de l'enfant par la pratique du sport, des jeux ou des activités de plein air ;
- la créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- l'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

INTENTIONS

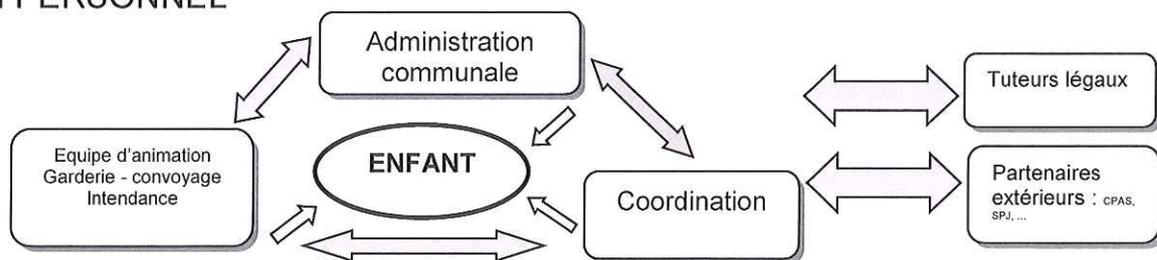
Outre les objectifs généraux, l'Administration communale vise à :

- offrir des vacances ludiques, diversifiées et enrichissantes aux enfants en leur permettant de découvrir des activités, des animations et des lieux auxquels ils n'ont pas toujours accès ;
- donner la possibilité aux tuteurs légaux qui travaillent, de concilier leur vie professionnelle et familiale, notamment en leur offrant un accueil de proximité, accessible financièrement et adapté aux besoins des enfants ;
- promouvoir un mode de vie où les habitudes saines sont favorisées (notions d'alimentation saine et variée, tri des déchets, hygiène de vie...).
- favoriser l'accueil des enfants à besoins spécifiques (ex. : handicap, maladie chronique, contexte familial difficile, ...), en collaboration avec les partenaires (tuteurs légaux, SPJ, CPAS), et dans la mesure de nos possibilités (encadrement, infrastructure).

Ceci étant, l'objectif premier devra toujours être que l'enfant s'amuse et prenne du plaisir à venir à la plaine de vacances. C'est avant tout un lieu de vacances !

MOYENS MIS EN OEUVRE

EN PERSONNEL



ANIMATEURS

Les nouveaux candidats sont sélectionnés par le RESPONSABLE ADMINISTRATIF et LES COORDINATEURS de la plaine pour leurs aptitudes à répondre au profil requis.

Lors de l'engagement, nous privilégions toujours les personnes porteuses d'un brevet d'animateur (ou assimilé) et les personnes qui bénéficient d'une expérience significative.

Afin de garantir un encadrement suffisant et adapté, l'encadrement pratiqué est celui prescrit par le décret « centre de vacances », à savoir, un animateur par tranche de 8 enfants pour les moins de 6



PROJET PEDAGOGIQUE DE LA PLAINE DE VACANCES DE PONT-A-CELLES

ans et un animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans. La norme d'1 animateur breveté sur 3 animateurs est également respectée scrupuleusement.

GARDERIES

Deux personnes sont présentes le matin et le soir. Si nécessaire, une troisième personne vient renforcer l'équipe le soir.

INTENDANCE

Le CPAS met à la disposition de la plaine de vacances une ou deux personnes, sous article 60, qui assurent l'intendance. Les enfants ne sont pas sous l'autorité de ces personnes.

CHAUFFEURS ET CONVOYEUR

Afin d'assurer le ramassage du matin et du soir, un(e) convoyeur(se) accompagne toujours le chauffeur du bus communal.

EN MATÉRIEL

Pour la préparation et l'organisation des activités, de nombreux jeux, du matériel de bricolage et des ustensiles de cuisine sont à la disposition des animateurs.

EN LOCAUX

La plaine se déroule dans les bâtiments de l'école du Centre, rue Célestin Freinet à 6230 Pont-à-Celles, adapté aux besoins des enfants et permettant une séparation du niveau maternel et du niveau primaire. Des couchettes sont à la disposition des groupes des tout-petits pour les siestes. La première semaine de la plaine d'été est toujours consacrée, avec la participation des enfants, à transformer l'école en lieu de vacances.

Les locaux sont éclairés et chauffés. Leur entretien se fait quotidiennement par du personnel de nettoyage.

De plus, l'école est située à proximité d'un parc « Le Prieuré », de sentiers boisés, d'une bibliothèque et d'un terrain de football où les enfants peuvent se rendre, accompagnés de leurs animateurs, dans le cadre d'activités extérieures.

ORGANISATION GÉNÉRALE

GROUPES

Les enfants sont répartis sur base de leur niveau scolaire afin de leur permettre de retrouver éventuellement leurs copains et copines de classe. Cette répartition permet également d'adapter les activités des enfants. Les groupes sont mixtes. Si le nombre d'enfants par groupe est trop important les activités sont organisées sous forme d'ateliers (pratique très courante avec les petits). Par ailleurs, si le nombre d'enfants par groupe n'est pas assez élevé, certains groupes fusionnent (pratique courante pendant les vacances de printemps).

Section des PETITS					
accueil	M1	M2	M3		
LES COCONS	LES CHENILLES	LES PAPILLONS	LES ÉTOILES		
Section des GRANDS					
P1	P2	P3	P4	P5	P6
LE CIRQUE	LA MER	LA JUNGLE	LE CHÂTEAU	LE PLANÉTIUM	LA TEAM

LA GARDERIE

Durant la garderie du matin, du matériel de coloriage et des jeux sont mis à la disposition des enfants afin que ceux-ci s'occupent librement avant la constitution des groupes et la mise en place des activités structurées ou le retour à la maison. Le soir, c'est la place aux jeux libres qui se déroulent, selon le temps, dans la cour de récréation ou dans la salle de gymnastique.

LA PARTICIPATION

En début de plaine, une charte de vie est établie avec les enfants, réunis en petits groupes, afin que chacun puisse s'exprimer et comprendre la signification des règles.

Les règles sont retranscrites par écrit, afin de pouvoir s'y référer si nécessaire, et représentées sur un panneau par des illustrations, afin d'être plus significatives pour les plus petits.

Afin d'éviter les conflits et de favoriser une meilleure participation des enfants, un moment de paroles est donné chaque jour aux enfants. Ils peuvent ainsi faire part de leurs ressentis, de leurs envies... et permettre aux animateurs d'en tenir compte, dans la mesure du possible, lors de la préparation des futures journées.

LA SÉCURITÉ

Les enfants restent toujours sous l'autorité de l'équipe d'animation. Elle doit veiller à garantir la sécurité et à prévenir les accidents (insolation, coup de soleil...) et faire preuve de la nécessaire fermeté lorsque la situation le demande.

Grâce à un système de fiche de présences, communes à tout le personnel d'animation et utilisées durant toute la journée, les arrivées et départs des enfants, ainsi que les personnes qui les reprennent, sont notées clairement ce qui permet une gestion efficace de ces allées et venues.

Les bâtiments de la plaine de vacances sont équipés d'un DEA et conformes aux normes en matière d'incendie.

L'ALIMENTATION

Le matin de 10h30 à 10h45 et l'après-midi, vers 14h30, une collation liquide et solide est offerte aux enfants. Celles-ci sont choisies afin de respecter les prescriptions de l'ONE et se veulent les plus saines possibles. Le temps de midi, les enfants mangent leur propre pique-nique.

LES ACTIVITÉS

Un THÈME est choisi par semaine de plaine. Il ne s'agit que d'un fil conducteur autour duquel s'articulent des activités significatives. A côté de celles-ci, d'autres animations, qui n'ont peut-être pas un lien direct avec le thème, alimentent le reste de la semaine.

Quotidiennement, les animateurs préparent les activités pour leur groupe en fonction du thème de la semaine. Des activités par beau temps et mauvais temps doivent être prévues préalablement et permettent d'organiser la journée en fonction des conditions climatiques.

Dans le groupe des tout-petits la reprise des activités, après le temps de midi (à 13h30), se fait par une sieste et/ou la lecture d'histoires. Chez les plus grands, ils peuvent se défouler au travers de jeux libres à l'extérieur lorsqu'il fait beau ou à l'intérieur par mauvais temps.

Certaines activités se déroulent en dehors du site de la plaine (Bois des Rêves, Domaine provincial de Huizingen, Parc de la Dodaine, ...), afin d'agrémenter le temps de plaine par de petites excursions.

Dans la préparation de leurs animations, les équipes sont invitées à rencontrer les quatre grands objectifs prévus par le décret et à rencontrer les désirs des enfants en les sollicitant dans le choix de celles-ci. Des moments et des espaces de jeux libres sont préservés à côté des moments plus structurés.

En outre, d'autres animations sont prévues par la coordination et jalonnent toute la période de la plaine. Il s'agit :

- de la piscine (régulièrement pour les groupes de la section primaire),
- d'activités « nature » organisées par une association locale,
- d'activités liées à l'écologie réalisées en collaboration avec TIBI (ex : tri des déchets),

- d'initiations sportives réalisées en collaboration avec l'ADEPS (psychomotricité, tennis de table, volley-ball, poney...),
- d'activités de découverte réalisées en collaboration avec le Service Provincial de la Jeunesse (vtt, kayak, planche à voile),
- d'activités liées à la santé et à la connaissance de la personne handicapée en collaboration avec des organismes spécialisés (AViQ),
- spectacle (ex: clown, magicien),
- grands jeux, journée à thème, ...

LA SANTÉ

L'équipe d'animation est attentive aux antécédents médicaux des enfants dont ils ont la charge. Pour ce faire, les spécifications médicales de chaque enfant sont notées sur des fiches prévues à cet effet et se trouvent toujours à disposition dans la garde du groupe. — La plaine dispose d'un local « infirmerie » équipé d'une trousse de secours permettant l'administration des premiers soins. A chaque fois qu'un soin est prodigué à un enfant, le détail de l'intervention (blessure, heure, intervenant, type de soin...) est répertorié dans une garde prévue à cet effet.

En outre, un partenariat est entretenu avec la Maison Médicale Cella Santé de Pont-à-Celles, afin de pouvoir faire appel à des médecins pour des demandes d'informations ou pour des interventions qui ne nécessiteraient pas l'appel d'une ambulance.

Pour le bien-être des enfants, l'équipe d'animation doit offrir aux petits enfants des repères stables, les rassurer sur le plan affectif et matériel en aménageant notamment un espace propice à la découverte des lieux et des autres.

LA PRÉPARATION

La préparation de la plaine se fait à travers différents outils : réunions multiples chapeautées par la coordination, plateforme d'échanges sur le Web, groupe Facebook privé.

Durant la plaine, les animateurs sont supervisés quotidiennement par le(la) chef-animateur(rice) et le(la) coordinateur(trice) et se réunissent tous les jours en fin de journée afin de réaliser un débriefing, d'échanger avec les autres animateurs et de préparer les jours qui suivent.

A côté de cela, des réunions sont organisées entre diverses associations et les coordinateurs (ex : clubs sportifs) pour préparer certaines activités et mettre en place des partenariats et des projets.

LES TUTEURS LÉGAUX

L'accueil des nouveaux tuteurs légaux se fait généralement par le coordinateur ou le(la) chef-animateur(rice). Ceux-ci peuvent ainsi apporter des réponses aux questions des tuteurs légaux, les orienter et leur expliquer le fonctionnement de la plaine.

Cependant, en cours de plaine et lorsque les tuteurs légaux sont déjà bien au fait du fonctionnement, ce sont les animateurs qui les accueillent.

Une page Skyrock « plainedepac.skyrock.com » a été créée afin de diffuser les photos de la plaine et des animations qui y sont organisées et ainsi, permettre aux tuteurs légaux de voir les enfants en activité.

Ainsi délibéré et arrêté par le Collège communal le 12 novembre 2019 et par le Conseil communal le 16 décembre 2019.

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Pascal TAVIER